

**TROISIEME CONCOURS
D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2021

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'épreuve d'admissibilité consiste en une **série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct** remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Durée : 2 heures
Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- Le candidat s'il traite les questions dans un ordre différent prendra le soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.
- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas ...
- Seuls les documents comportant la mention :
« DOCUMENT A COMPLETER ET A JOINDRE A VOTRE COPIE DE CONCOURS ». seront ramassés et agrafés à votre copie de concours.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur ce document (Nom, N°, etc.).

Ce sujet comprend 8 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Question 1 : (4 points) Document 1

- a) D'après ce document, quelle(s) compétence(s) les élèves vont-ils devoir travailler, et quel serait le niveau des élèves ? 1 point
- b) Pour la deuxième activité, combien de séance(s) vous faudra-t-il ? Expliquez pourquoi. 2 points
- c) Quel est le travail de préparation de l'ATSEM pour toutes les activités ? 1 point

Question 2 : (4 points) Document 2

- a) Donnez au moins 4 intérêts du chariot de ménage. 2 points
- b) Donnez 2 conseils à suivre lors de l'entretien des locaux en matière d'ergonomie. 1 point
- c) Selon vos connaissances personnelles, l'utilisation de la javel est-elle autorisée en collectivité ? 1 point

Question 3 : (4 points) Document 3

- a) L'ATSEM peut-il accompagner une classe à la piscine, est-il obligé d'encadrer un groupe d'élèves dans l'eau ? 1 point
- b) Citez au moins 4 tâches principales de l'ATSEM ? 2 points
- c) Est-ce que l'ATSEM peut accompagner les enfants en sorties scolaires avec nuitée ? Justifiez votre réponse. 1 point

Question 4 : (4 points) Document 4

- a) A quoi pourrait être dû le surpoids chez l'enfant ? 1 point
- b) Donnez au moins 3 complications possibles du surpoids chez l'enfant. 2 points
- c) Selon vous, comment peut-on alerter les parents sur le surpoids éventuel de leur enfant ? 1 point

Question 5 : (4 points) Document 5

- a) Quelle(s) est (sont) la(les) différence(s) entre un enfant de 2-3 ans et un enfant de 3-4 ans en ce qui concerne le jeu ? 1 point
- b) Donnez au moins 2 exemples de jeux symboliques dans une classe. 2 points
- c) À quelle catégorie appartient chacun des jeux suivants : les briques de type LEGO, le coin dinette, le bac à sable, les petits chevaux ? 1 point

DOCUMENT 1 : Consignes de travail.

Graphisme : Le trait vertical

Séance « Bande verte et feutre fin noir »

Objectifs : Maintenir le geste pour obtenir des tracés rectilignes.

Tâche de l'enfant : Coller verticalement une bande verte au milieu de la feuille. Tracer au feutre fin noir des traits verticaux rectilignes en partant du haut de la bande et sur toute la largeur de la bande.

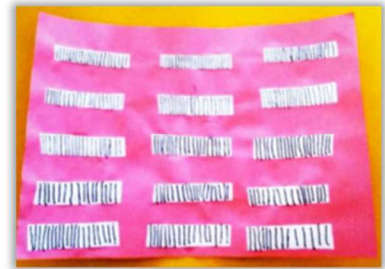


Graphisme : Le trait vertical

Séance « Petites bandes blanches et feutre fin noir »

Objectifs : Démarrer et arrêter le mouvement du geste à bon escient.

Tâche de l'enfant : Coller horizontalement des petites bandes sur toute la feuille en évitant qu'elles se touchent. Tracer au feutre fin noir des traits verticaux de haut en bas, rectilignes et parallèles sur toute la longueur des bandes blanches.

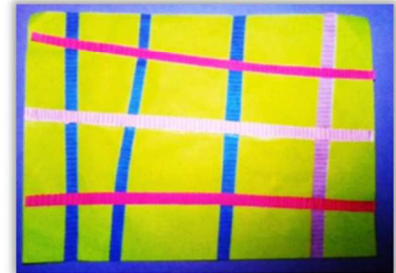


Graphisme : Le trait vertical

Séance « Etroites bandes de couleur et stylos à bille »

Objectifs : Préciser le geste.

Tâche de l'enfant : Coller les fines bandes de papier de couleur sur la feuille verte en réalisant un quadrillage. Tracer au stylo à bille des traits verticaux sur toute la longueur des bandes de couleur en changeant de couleur à chaque bande.



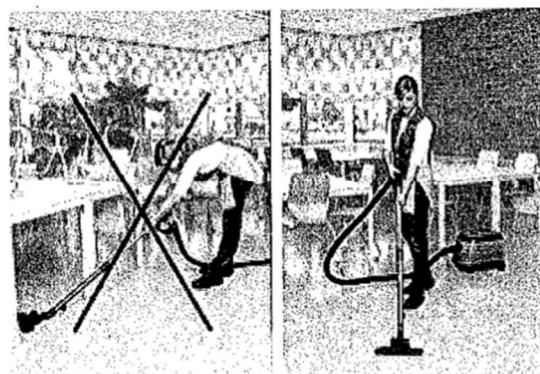
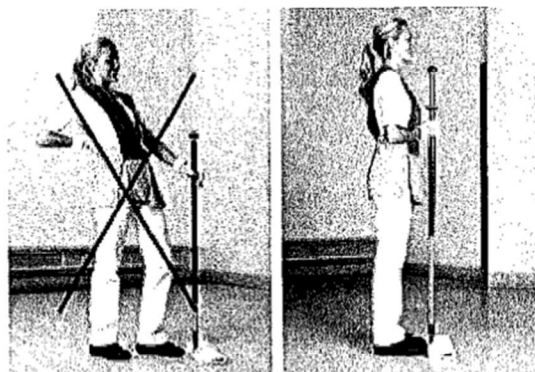
Document 2 : L'entretien des locaux

UN TRAVAIL ERGONOMIQUE



LA BONNE FAÇON DE PORTER DU MATÉRIEL DE TRAVAIL LOURD

RÉGLAGE DE LA LONGUEUR DU MANCHE



ASPIRER LE SOL

NETTOYER LES SURFACES HORIZONTALES AVEC UNE LAVETTE



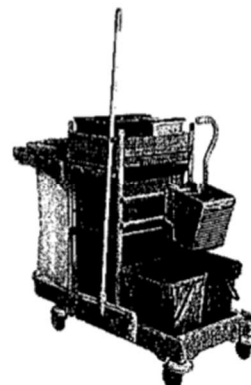
L'entretien des locaux

Le chariot de ménage est un équipement très utilisé en collectivité.

2 Composition d'un chariot de ménage

Un chariot de ménage permet d'**avoir accès à l'ensemble du matériel de nettoyage et de lavage** car il est donne la possibilité d'entreposer et de transporter:

- des chiffons
- des produits d'entretien divers : décapant, détergent, désinfectant
- des balais
- un lave-pont
- des sacs poubelle
- des éponges
- des seaux
- un racloir...



Des roulettes facilitent l'utilisation du chariot de ménage et il peut être de gabarit et de largeur différents afin de **s'adapter à la configuration des locaux à nettoyer** : largeur des portes et des couloirs, présence d'ascenseurs...

❖ sol :



Le balayage à sec est interdit. Un balayage ordinaire avec un balai en coco ou en soie donne le résultat suivant :

Rappelons qu'en moyenne 1 cm³ d'air contient environ 1,5 millions de bactéries. Après un balayage à sec, elles sont encore environ 85 000 / cm³.

Le balai trapèze : sa forme particulière permet d'accéder à tous les recoins. Il s'utilise avec une gaze en coton, réutilisable, humectée avant emploi ou avec une gaze à usage unique pré-imprégnée.

Sa technique d'emploi est :

au "poussé" : en poussant le balai devant soi, pour les pièces dégagées de tout mobilier.

à la "godille" : en reculant, faire des "S" pour ramasser toutes les salissures, pour les pièces encombrées de mobilier.

Document 3 : Participation aux activités scolaires

Il est rappelé que cette assistance au personnel enseignant et cette implication dans la communauté éducative ne peuvent s'envisager que si l'ATSEM est informé dès le début de l'année scolaire du projet pédagogique de l'école et que des moments réguliers de concertation et d'échange avec le personnel enseignant sont ménagés dans l'organisation de ses tâches.

a/ Ateliers :

L'Enseignant est responsable du choix des consignes et du déroulement des activités. A la demande de celui-ci, l'ATSEM apportera sa compétence et son assistance. Il pourra être chargé de surveiller un groupe d'enfants et de participer à l'accompagnement des activités pédagogiques sous réserve que l'enseignant conserve en permanence la maîtrise de la coordination du dispositif, qu'il procède au contrôle régulier du déroulement des séances et que l'ATSEM dispose de consignes claires.

Dans le respect des conditions précitées, l'ATSEM peut se voir confier :

- la préparation ou la fabrication du matériel pédagogique à destination des enseignants et des enfants ;
- la surveillance d'un groupe d'enfants sous la responsabilité de l'enseignant ;
- l'accompagnement d'un atelier pédagogique préparé par l'enseignant ;
- le rangement et le classement des travaux des élèves en collaboration avec l'enseignant.

A l'issue des ateliers, l'ATSEM procède à la mise en état de propreté et au rangement du matériel et des locaux.

b/ Sorties scolaires:

Les conditions générales d'organisation des sorties scolaires sont précisées par la circulaire ministérielle n°99-136 du 21 septembre 1999 qui distingue :

- les sorties scolaires régulières inscrites à l'emploi du temps de la classe et nécessitant un déplacement hors de l'école,
- les sorties scolaires occasionnelles sans nuitée(s) et les sorties scolaires avec nuitée(s) qui regroupent les classes de découverte, les classes d'environnement, les classes culturelles comprenant au minimum une nuitée.

Les sorties scolaires régulières et les sorties occasionnelles sans nuitée :

L'ATSEM peut accompagner les élèves placés sous la surveillance et la responsabilité du personnel enseignant, dans le cadre des activités extérieures régulières qui s'effectuent au cours de la journée et durant le temps scolaire (sorties piscine, activités sportives, culturelles...).

Les sorties organisées pendant les obligations hebdomadaires de service habituelles de l'ATSEM s'imposent à ce dernier. Cependant la participation active de l'ATSEM aux activités ne peut être exigée (dans le cas d'activités aquatiques, l'ATSEM n'est ainsi pas tenu d'accompagner les enfants dans l'eau).

Les sorties scolaires occasionnelles en dépassement du temps scolaire de la journée ou avec nuitée :

La participation d'un ATSEM à l'encadrement d'une sortie scolaire excédant ses obligations hebdomadaires de service doit faire l'objet d'une information et d'une autorisation préalable de l'autorité territoriale (sous forme d'un ordre de mission par exemple). Dans ce cadre, la participation de l'ATSEM ne peut être envisagée que sur la base du volontariat, aucune participation financière ne pouvant lui être demandée.

Document 4 : Surpoids de l'enfant

SURPOIDS DE L'ENFANT (extraits de « surpoids et obésité chez l'enfant et l'adolescent ». Source [http://.ameli-sant.fr/surpoids de lenfant.html](http://.ameli-sant.fr/surpoids_de_lenfant.html)

« ...Chez l'enfant, le surpoids et l'obésité correspondent à un excédent de graisses dans le corps. Ils sont principalement dus à une alimentation trop riche et une activité physique faible. Le surpoids et l'obésité sont principalement expliqués par une augmentation des apports alimentaires et une diminution des dépenses d'énergie. L'apport calorique par l'alimentation étant supérieur aux dépenses caloriques du corps, le bilan énergétique est positif et entraîne une augmentation du poids. L'activité physique est la principale dépense d'énergie. C'est la seule sur laquelle il est possible d'agir».

« On parle d'obésité de l'enfant à partir d'un niveau de surpoids défini selon l'âge, le sexe et l'Indice de Masse Corporelle (l'IMC). Celui-ci se calcule en faisant le rapport du poids (en kilos) divisé par la taille (en mètre) ».

« Une prédisposition familiale peut favoriser le développement de l'obésité. Plus rarement, l'obésité est liée à une maladie génétique ou endocrinienne. Certains médicaments comme les antiépileptiques, les psychotropes ou les corticoïdes peuvent également entraîner un surpoids ».

« Le surpoids peut entraîner des complications dès l'enfance et à plus long terme :

- Les enfants en surpoids ont tendance à peu dormir la nuit et à se dépenser moins le jour. Le signe le plus précoce est l'essoufflement de l'enfant quand il réalise des efforts.
- Les enfants en surpoids présentent plus fréquemment une élévation de leur pression artérielle. Sur le long terme, peuvent survenir des maladies cardio-vasculaires ou un diabète.
- L'enfant en surpoids peut être l'objet de moqueries dès l'âge de 4 ou 5 ans. Les difficultés ressenties par l'enfant peuvent le conduire à éviter ses camarades ou certaines activités physiques. Les enfants peuvent également se sentir angoissés et avoir une image de soi dévalorisée.
- Le surpoids peut entraîner des douleurs au niveau des hanches, des genoux et des pieds »..... ».

Document 5 : Tableau indicatif des types de jeux à proposer selon les tranches d'âges. Issu du document ressources maternelle- Jouer et apprendre- Cadrage général.

<http://eduscol.education.fr/ressources-maternelle>

Jeux de l'enfant selon les tranches d'âges (valeurs indicatives)	
2 à 3 ans	<p>L'enfant joue essentiellement en parallèle. De premières interactions apparaissent dans des jeux « pour offrir » ou des jeux d'alternances – « à toi, à moi » -.</p> <p>Exploration / exercices : il aime grimper, s'équilibrer, se déplacer ; il aime tirer, pousser, déplacer des objets ; manipule de petits objets ; il apprécie particulièrement de jouer avec l'eau et le sable ; il aime répéter des actions simples (transport, déplacement manipulation, chute d'objets, interactions...) ; il produit des tracés simples ; il monologue, il aime répéter de petites phrases et des rythmes simples (comptines, chansons, phrases entendues dans une histoire...).</p> <p>Symbolique / imitation : il commence à imiter les actions qu'il a observées chez ses proches (imitation différée).</p>
3 à 4 ans	<p>Collaboration : l'enfant est capable de jouer avec 2 à 3 pairs, de lier des relations d'amitié et de faire preuve d'humour.</p> <p>Il s'exprime à la première personne (affirmation du « je ») et s'inscrit dans des échanges.</p> <p>Exploration : il manipule les matières, les objets ; il prend progressivement conscience de certaines de leurs fonctions ; il réalise des tracés simples.</p> <p>Symbolique : il imagine et joue des histoires, il donne un rôle aux objets (fonction symbolique), il se déguise...</p> <p>Construction : il juxtapose, empile, emboîte, pour assembler ou construire à plat ou en volumes, en utilisant des blocs de formes diverses, ou des objets communs (boîtes, emballages, bobines, rouleaux, etc.).</p> <p>A règles : il imagine des règles de jeux (spontanées ou arbitraires) ; il apprécie les premiers jeux à règles simples (memory, loto) ; comprend le principe du « tour de rôle ».</p>
4 à 5 ans	<p>Coopération et collaboration : l'enfant aime jouer avec ses pairs et partage ses jouets. L'enfant peut jouer sur un temps long à des jeux d'exploration, symboliques, de construction, en les combinant (jeu libre). Il découvre que d'autres points de vue et d'autres intentions peuvent être adoptés par autrui et qu'il existe un autre sexe que le sien, auquel il porte alors un grand intérêt.</p> <p>Exploration : il aime explorer les matières et les objets nouveaux, mais aussi les usages et les possibilités que lui ouvrent ses progrès dans la grande motricité (taper dans une balle, la lancer, la faire rebondir), et dans la motricité fine (manipulations plus précises, tracés de cercles, et de dessins (maison, bonhomme, animaux...)).</p> <p>Symbolique : il élabore des histoires complexes, attribue des rôles à ses pairs, se déguise, utilise des marionnettes ; le temps et l'espace sont pris en compte... (jeux de faire semblant).</p> <p>Construction : il élabore des constructions plus précises, plus complexes et plus réalistes ; construit des tours et des formes qu'il commence à intégrer à ses jeux symboliques ; trie les formes et les couleurs ; peut combiner différents objets et jeux dans ses constructions.</p> <p>A règles : il est capable de respecter des règles simples et de les changer ; il aime danser et suivre des rythmes.</p>
5 à 6 ans	<p>Coopération : l'enfant préfère jouer avec des pairs de même sexe et y renforce son identité sexuée.</p> <p>Exploration : il exerce sa grande motricité (équilibre, course, grimper, saut...) et sa motricité fine (précision, tracés, découpages, adresse) ; les autres jeux d'exploration se limitent à la rencontre d'objets ou de situations nouveaux qu'il découvre dans son environnement.</p> <p>Symbolique : les jeux de « faire semblant » se complexifient et évoluent vers une « scénarisation » ; l'enfant s'ouvre au jeu dramatique médiatisé par l'adulte.</p> <p>Construction : les constructions se complexifient, introduisent des éléments de liaison et sont le plus souvent destinées à assurer une fonction dans le jeu lui-même ou hors de celui-ci.</p> <p>A règles : l'enfant est capable de respecter des règles plus complexes, de les faire évoluer ; il a tendance à préférer la compétition à la coopération.</p>